académie Versailles
direction des services départementaux de l'éducation nationale Essonne

Jouer, apprendre, grandir ensemble

Ecole maternelle les tilleuls

2 chemin des graviers

91910 St Sulpice de Favières

Compte-rendu du conseil d'école 1

Mardi 3 novembre 2026

Enseignantes :
Mme Burgevin
Mme Briteau
Représentantes élues des parents d'élèves :
Mme Taclet (titulaire)
Mme Gaillard (suppléante)
Représentants des municipalités :
Mme Tomas, adjointe aux affaires scolaires de St Sulpice de Favières
Mr Gonsard, maire de Mauchamps
Mme Yannou, adjointe aux affaires extra-scolaires de St Yon
Mme Raynaud, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires de St Yon
Personnel communal
Mme Bayoux, ATSEM
Absents excusés :
Mr Hodges, inspecteur de l'Education Nationale
Mr Petrilli, maire de St Sulpice de Favières
Mr Touzet, maire de St Yon
Mme Malayandee Chettiar, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires de Mauchamps

LA VIE DE L'ECOLE

- Les résultats des élections des représentants de parents d'élèves élus au conseil d'école

Les parents élus sont Mme Taclet et Mme Lecordier en tant que titulaires et Mme Gaillard et Mme Poirier en tant que suppléantes.
Taux de participation : 81,91 %
94 électeurs inscrits - 77 votants - 16 bulletins nuls – 61 suffrages exprimés

- Le règlement intérieur et la charte de la laïcité

Le règlement intérieur n'est pas modifié. La charte de la laïcité a été collée dans le cahier de correspondance pour information et lecture des parents.

Il est rappelé aux parents que l'horaire d'accueil des élèves est de 8h20 à 8h30. Quelques familles sont régulièrement, voir systématiquement en retard. Ces retards perturbent le bon fonctionnement de l'école.

- Bilan de la rentrée scolaire et perspectives pour 2026/ 2027

L'école compte à ce jour 51 élèves répartis comme suit :
24 PS, 18 MS et 9 GS
Mme Burgevin accueille 24 élèves de PS et Mme Briteau 27 élèves de MS/GS (18/9).
7 élèves de GS sont scolarisés à St Yon.

Répartition des élèves par communes :

St Sulpice de Favières : 10
St Yon : 24
Mauchamps : 14
Souzy la Briche : 3

Perspectives pour 2027/2028 : 15 PS, 24 MS et 18 GS soit 57 élèves.

Les mairies communiqueront dès janvier 2027 pour inciter les familles à inscrire leur enfant. Mme Burgevin va également communiquer rapidement à ce sujet.

- question / point des parents :
  - Passage en Grande Section : Inquiétudes quant au transfert des élèves à Saint-Yon (notamment pour l'intégration des plus fragiles) et besoin de connaître les dates de communication officielle.

A ce jour, la possibilité que des élèves de GS soient scolarisés à St Yon à la rentrée 2027 n'est pas envisagée. Toutefois, en fonction des prévisions d'effectifs, le transfert de GS à St Yon pourra être envisagé. Ainsi, un point sera fait lors du 2ème conseil d'école (mars 2027) et une décision sera prise et communiquée aux familles sur la scolarisation ou non d'élèves de GS à St Yon.
Mr Gonsard souhaite une concertation entre la directrice et les mairies, en cas de transfert de GS à St Yon.
Mme Burgevin est d'accord et rappelle que la répartition des élèves relève de la seule prérogative des directeurs d'école.
Mme Burgevin reconnait que le lieu de résidence de l'enfant devra mieux être pris en compte, notamment pour éviter un temps de transport scolaire trop important.

- Absence prolongée de l'ATSEM (Classe de Mme Briteau)

-> Malgré l'absence d'obligation légale, quel remplacement prévu de l'ATSEM pour soulager l'équipe et préserver la qualité d'accueil ?
-> Quelle visibilité sur les démarches en cours et le calendrier prévu ?

Mme Fialetoux, ATSEM, a repris le travail hier.
En cas d'absence d'une ATSEM dépassant une semaine, l'emploi du temps de l'ATSEM présente sera alors réaménagé. Mme Bayoux a pallié, en partie, à l'absence de Mme Fialetoux (entretien des locaux, accompagnement dans le bus matin et soir, gestion des cahiers de correspondance des 2 classes, participation ponctuelle à un atelier dans la classe de MS/GS).
En concertation et en accord avec Mme Briteau, la priorité a été donnée à la classe de Petite Section pour cette 1ère période : enfants qui découvrent l'école et la classe, pas d'autonomie dans la classe, quelques enfants qui ne sont pas encore propres …
L'équipe enseignante remercie Mme Sara Tangre (secrétaire générale de la mairie de St Sulpice) et Mr José Ribeiro (cantonnier du village) qui ont assuré quotidiennement le ménage des locaux le soir pendant presque 2 mois.
Sans oublier les quelques élus de la commune et Mme Tangre qui ont pallié l'absence de Mme Fialetoux sur le temps du midi.
Mme Burgevin rappelle que Mme Marez (agent technique en charge de la restauration scolaire) est également absente depuis la rentrée. Elle a été remplacée par un agent de la Communauté de communes de 10h30 à 15h30. L'ensemble des tâches effectuées par Mme Marez en dehors de ces horaires a également été assuré par Mme Bayoux.

L'école est chanceuse d'avoir 2 ATSEM. La loi oblige la présence d'au moins une ATSEM par école et non par classe.

- Horaires : Demande d'un décalage de 5 à 10 minutes le matin et le soir entre les deux écoles pour faciliter les trajets des familles ayant des enfants sur les deux sites.

Réponse de Mr Gonsard : Proposition de réflexion entre les 3 communes.

Les enfants de **Mauchamps** peuvent être déposés à l'école avant 8h20 s'il y a un ainé à déposer à St Yon. Ils restent alors sous la surveillance d'Aurélie jusqu'à 8h20. Même fonctionnement pour le soir à 16h30 où le benjamin reste sous la surveillance d'Aurélie le temps que l'ainé soit récupéré à St Yon. Aurélie s'occupe de la garderie de Mauchamps et accompagne les enfants dans le bus.

- Sanitaires : Problème de réapprovisionnement en papier toilette et besoin d'aménager des séparateurs/portes pour garantir l'intimité des enfants.

Mme Bayoux est vigilante quant à l'approvisionnement en papier toilette.
La question de l'aménagement des toilettes pour l'intimité des enfants a été posée lors du précédent conseil d'école. Mme Tomas prend note de cette demande.

- Collation du matin : Proposition d'un encas en matinée pour les élèves se levant très tôt

La collation matinale à l'école n'est ni systématique, ni obligatoire. Elle ne se justifie pas pour les élèves qui ont pris un petit-déjeuner avant de venir à l'école.
(Source : ministère de l'Education Nationale – Education à l'alimentation et au goût)
L'organisation des repas du matin relève de la responsabilité des parents afin de préparer l'enfant à son rythme scolaire.

L'équipe enseignante propose aux enfants qui en ont besoin (lever tôt, pas de faim au lever, manque de temps) de prendre une collation à leur arrivée à l'école à 8h20. La collation devra être fournie par les parents et être composée d'aliment sain et facile à manger (ex : banane, pomme, morceau de pain). Les enfants resteront dans le préau, sous la surveillance de Mme Fialetoux.
Cette possibilité d'en-cas avait été mise en place l'année dernière, après les vacances de printemps. Mais sans succès car seulement 2 enfants ont pris 1 fois ou 2 un en-cas le matin.

Les parents seront informés prochainement.

- Gestion des poux : Demande de précisions sur les protocoles de prévention et le nettoyage/traitement des équipements (bus, matériel scolaire).

Il n'y a pas de poux en ce moment à l'école.
La gestion et le traitement des poux relèvent de la responsabilité exclusive des familles. L'école applique la procédure réglementaire : information immédiate de l'ensemble des parents dès qu'un cas nous est signalé, et sensibilisation des enfants aux gestes de prévention (ex : ne pas échanger les bonnets ou les chouchous). De son côté, la mairie assure l'entretien régulier des locaux et du matériel. Nous comptons sur la vigilance et la coopération de chaque famille chez elle pour traiter rapidement et efficacement leurs enfants afin d'enrayer les ré-infestations. Mme Yannou va se renseigner sur ce qui est prévu pour le bus.

- Les événements passés et à venir

- sortie dans la forêt aux abords de l'école le mardi 29 septembre matin.
- photographe mardi 3 novembre. La pochette sera mise en vente à 15 € (dont 30 % pour la coopérative scolaire). La pochette sera remise après réception du paiement.
- spectacle de Noël mardi 8 décembre (matin), financé par la coopérative scolaire. Les GS de St Yon et les CP sont invités au spectacle.
- matinée portes ouvertes 1 samedi 12 décembre de 8h30 à 12h30, avec un festival du livres organisé par les représentants des parents d'élèves.
- chorale et goûter de Noël mardi 15 décembre à 14h30.
Les 3 mairies sont remerciées pour la subvention accordée pour l'achat des cadeaux (12 € par élève) et les élus sont donc attendus le mardi 15 décembre à 14h30 pour assister à la chorale, pour la distribution des cadeaux et le goûter.
Les cadeaux ont été achetés par les enseignantes pendant les vacances d'automne et le budget a été respecté.
Mme Burgevin demande la livraison de 3 sapins (1 grand pour le préau et 2 plus petits pour les classes) début décembre. Cette demande est acceptée par Mme Tomas.
- matinée portes ouvertes 2 le samedi 22 mai de 8h30 à 12h30
- fête de fin d'année le samedi 12 juin de 9h00 à 12h00.
- accueil des nouveaux PS le samedi 26 juin de 9h00 à 12h00.

- La coopérative scolaire (bilan financier, obligation du mandataire)

Le bilan positif au 31 août 2026 s'élevait à 1681,52 €.
La participation volontaire des familles s'élève à 1415 € (au mois d'octobre 2026).
Mme Burgevin rappelle que l'intégralité des sommes reçues est reversée au profit de la coopérative scolaire

gérée par l'OCCE 91. Mme Burgevin est mandataire auprès de l'OCCE 91 et est juridiquement responsable de la gestion et de la tenue des comptes. Les comptes peuvent être consultés par les parents, en prenant rendez-vous auprès de Mme Burgevin. De plus, un compte-rendu financier est remis chaque année à l'OCCE 91 pour vérification des comptes. Le compte-rendu financier est également signé par un parent d'élève, qui vérifie les comptes.
Un point sur les dépenses sera fait lors du 2ème conseil d'école.

LE VOLET PEDAGOGIQUE

- Le projet d'école

Ambition pour tous et excellence :

Enseigner le vocabulaire et structurer son enseignement
-> enrichir le capital lexical de l'élève
-> développer la catégorisation
-> structurer le langage
-> compenser les inégalités
-> favoriser l'entrée dans l'écrit

Bien-être pour tous :

Renforcer le lien parents/école
-> construire une coéducation parent/école
-> développer la confiance en l'école
-> créer des moments conviviaux

Des matinées « jeux de société » en période 2 et 4 et des matinées « arts » en période 3 et 5 seront proposées aux familles.

Culture et citoyenneté :

Un projet annuel en arts:
-> éveiller la curiosité et la sensibilité esthétique des élèves
-> développer le langage et l'expression
-> favoriser l'écouter, l'observation et la création
-> donner des repères culturels

Equité et inclusion pour tous et chacun :

Renforcer le lien entre les 2 écoles du RPI :
-> réunions entre les enseignantes des 2 écoles
-> sorties/invitation
-> correspondance

Pour la rédaction du projet d'école, les enseignantes peuvent s'appuyer sur les résultats du protocole pour une entrée sécurisée au CP pour les élèves de Grande Section.
Ces évaluations concernent seulement les élèves de Grande Section et se déroulent en période 2 (novembre / décembre). L'objectif est de cibler plus précocement les besoins des élèves.
Ces évaluations vont commencer prochainement et se déroulent sur les temps des APC pour les évaluations individuelles (mathématiques, phonologie, vocabulaire et écriture) et en classe pour les évaluations collectives (langage oral et écrit). Les 2 enseignantes font passer les évaluations. Un point sera fait lors de la 1ère matinée portes ouvertes. Les élèves à besoin seront évalués à nouveau mai/juin.

- Bilan du sondage sur le carnet de suivi des apprentissages (juin 2026)

Un sondage a été proposé aux familles fin juin avec la remise du carnet de suivi des apprentissages (projet d'école 2025/2026).
57 sondages distribués, 33 retours dont 4 sans réponse. Donc prise en compte de 29 sondages ce qui représentent 50,8 % des parents.

Le livret est-il facile à lire et à comprendre ?

- 83 % Tout à fait d'accord
- 17 % Plutôt d'accord
- 0 % Plutôt pas d'accord
- 0 % Pas d'accord du tout

Ce livret vous permet-il de bien visualiser ce que votre enfant sait faire et ses progrès ?

- 68 % Oui, tout à fait
- 29 % Oui, globalement
- 3 % Non, pas vraiment
- 0 % Pas du tout

Que pensez-vous de la présentation visuelle (photos, illustrations, vignettes...) ?

- 93 % Très réussie et motivante pour l'enfant
- 7 % Satisfaisante
- 0 % Peu claire / Trop chargée

Avez-vous regardé ce livret avec votre enfant ? Si oui, a-t-il pris plaisir à vous montrer ses réussites ?

- 76 % Oui, nous l'avons regardé ensemble et c'était un moment positif.
- 10 % Oui, mais mon enfant s'y est peu intéressé.
- 14 % Non, nous ne l'avons pas regardé ensemble.

Les parents étaient ensuite invités à laisser un commentaire (14 commentaires) :

Les points forts :

- La présence des photos des enfants est un vrai plus : elle sert d'appui visuel pour aider l'enfant à raconter ce qu'il vit à l'école.
- Le carnet crée un moment d'échange en famille autour des réussites de l'enfant.
- Des parents soulignent qu'il permet de bien constater l'évolution et la progression de leur enfant au fil du temps.
- Les parents saluent la qualité globale du document, le qualifiant de complet, structuré, détaillé et reconnaissent le « beau travail » réalisé par l'équipe.

Axes d'amélioration et suggestions des parents :

- Certains parents éprouvent des difficultés à se repérer dans le document.
- Il manque une information claire des exigences attendues selon la classe/le niveau, pour aider les parents à mieux situer ce qui est visé à chaque étape de la scolarité.

Le fonctionnement du carnet de suivi est expliqué aux parents de Petite Section lors de la 1ère matinée portes ouvertes.
La progression des élèves se fait sur l'ensemble du cycle des 3 années de maternelle. Il s'agit d'une évaluation positive et bienveillante, au rythme des réussites de l'élève.

- question / point des parents :
  - Harmonisation des journées déguisées entre les deux écoles ? Multiplication des journées à thème (Halloween, Carnaval, Noël)
  - Quelles sorties prévues ?

Les sorties scolaires ne sont pas une obligation. Elles doivent répondre à un projet pédagogique.
Mme Burgevin rappelle que les élèves restent sous la responsabilité des enseignantes durant les sorties scolaires. Il y a donc un aspect sécurité à prendre en compte. Le coût d'une sortie, et principalement le transport, peut également être un frein.

1 spectacle et 1 gouter sont prévus à Noël.
1 journée déguisée est prévue en février ou en mars (pour le carnaval ou la fête du printemps comme l'année dernière). L'école de St Yon sera informée de la date.
Il y aura 2 séances de poney par classe au mois de mai.
1 sortie est prévue au cinéma en février/mars et à 1 sortie à Chamarande (cf. projet annuel sur les arts) en fin d'année scolaire. Ces sorties ne sont pas encore budgétées.
2 matinées jeux de société et 2 matinées arts sont prévues (1 par période).

Mme Raynaud rappelle que tous les enfants peuvent participer au carnaval et la chasse aux œufs organisés par la mairie de St Yon. Des flyers seront distribués aux élèves.

Une réunion est prévue prochainement avec l'équipe enseignante de St Yon pour échanger sur les actions à mettre en place entre les 2 écoles.

LA SECURITE

- Exercice d'évacuation du jeudi 17 septembre 2026.

Tout s'est bien passé. Tout fonctionne.

- PPMS et l'exercice « intrusion/attentat » du vendredi 25 septembre 2026.

Rappel :"Dans chaque école, le directeur d'école, dans le cadre du Conseil des maîtres, doit élaborer un Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.) qui sera présenté au Conseil d'école." BO HS n° 3 du 30 mai 2002.
Le PPMS a pour objectif de préparer l'école face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur (naturel ou technologique) afin d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs, et d'appliquer les directives des autorités.
Depuis 2016, le risque « attentat/intrusion » a été rajouté au PPMS.
3 exercices sont prévus durant l'année scolaire.

Un 1er exercice PPMS « intrusion/attentat » a eu lieu le vendredi 25 septembre. Les élèves et l'ensemble du personnel ont été confinés pendant 8 minutes environ. L'objectif de cet exercice, très théâtralisé (l'animateur de la CCEJR tambourinait sur la porte, tapait des pieds ou demandait que l'on vienne ouvrir la porte), était d'apprendre aux élèves à rester silencieux et à ne pas réagir aux bruits soudains ou aux sollicitations d'un adulte. Mr Petrilli et 2 policiers municipaux étaient présents. L'exercice a été suivi par un temps de langage avec les enfants. Le compte-rendu a été transmis à la mairie et une information par mail a été transmise aux familles.

Des films occultants (avec effet miroir vers l'extérieur) ont été posés sur les fenêtres des classes pendant les vacances d'automne.

Durée du conseil d'école : 1h50
Date du prochain conseil d'école : vendredi 12 mars à 18h00

Mme Taclet et Mme Gaillard, représentantes élues des parents d'élèves
Mme Burgevin Aurélia, directrice de l'école

ECOLE LES TILLEULS
2 Chemin des Graviers
91910 ST SULPICE DE FAVIERES
Tél : 01 64 58 44 92